



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/88-**

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHATS LA ROQUE" - EXERCICE 2024**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

La demande de l'association Protection et Stérilisation des chats errants a pour but d'obtenir une aide financière pour leur fonctionnement. Le montant demandé est de 3000 euros. Le montant proposé au Conseil Municipal est de 300 euros. Le but est de participer aux frais généraux de l'association qui œuvre dans la prévention de la prolifération des chats par leur capture, stérilisation et réintégration dans leur milieu de vie.

Le montant de cette subvention est à imputer au compte 6574 sur le budget de la commune.

Vu la Commission des Finances en date du 3 juin 2024,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 1 ne prenant pas part au vote (MANDINE David),

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Protection et stérilisation des chats errants de 300 € pour l'exercice 2024.

DIT que les crédits prévus au budget primitif sont suffisants.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

  
Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

  
Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication sur le site internet le.....

ou notification le .....

13 JUIN 2024  
13 JUIN 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240606-DEL IB\_24\_88